

# Département de l' Eure

---

Commune de VAL-DE-REUIL

---

## Lotissement "DOMAINE DES NOÉS"



Maître d'ouvrage : Altitude Lotissement

---

DEPARTEMENT DE L'EURE

Commune de VAL DE REUIL

ALTITUDE LOTISSEMENT

Lotissement "Domaine des Noés"

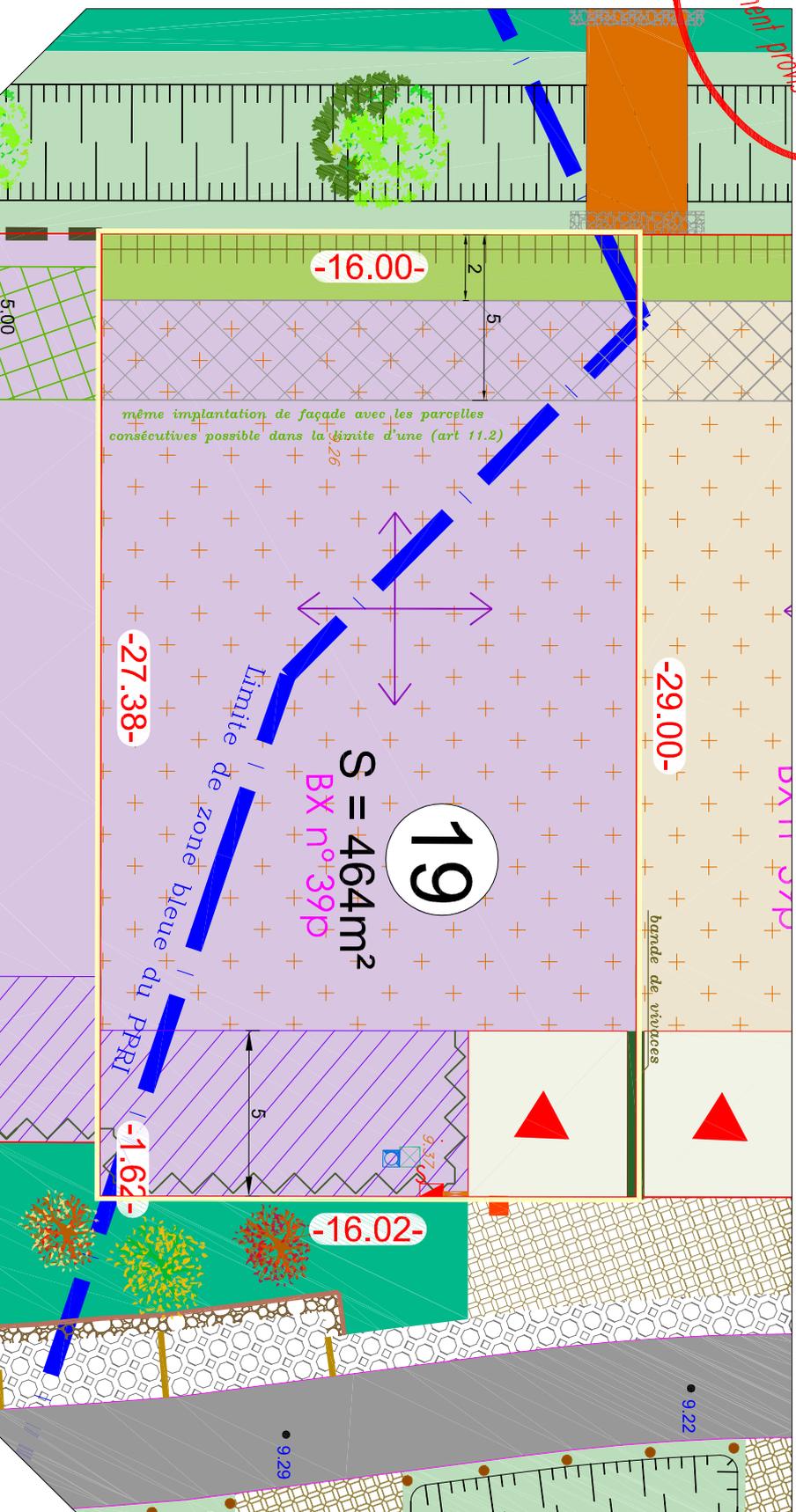
# Plan de vente et de bornage : Lot n° 19

Section BX n° 39p

Echelle 1/200



Document provisoire



## LEGENDE

- : borne antienne
- : borne nouvelle
- : cotation parcelaire (m)
- : cotation naturel avant travaux (m)
- : cotation altimétrique projet (m)
- : référence cadastrale
- : limite de la zone bleue du PPRI
- : parcelle d'habitation en lot Bure (moyenne 330m<sup>2</sup>)
- : parcelle d'habitation de maison isolée (moyenne 350m<sup>2</sup>)
- : zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
- : sens obligatoire de faïçage principal
- : bande paysagère et limite avec les trées de l'Eure
- : obligation de plantation selon le plan de végétation renseignée dans le règlement
- : bande paysagère dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone ou sud obligatoirement plantée selon le plan de végétation renseignée dans le règlement
- : zone non aedificandi
- : zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
- : bande paysagère et limite avec les trées de l'Eure
- : obligation de plantation selon le plan de végétation renseignée dans le règlement
- : bande paysagère dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone ou sud obligatoirement plantée selon le plan de végétation renseignée dans le règlement

## ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES

- : localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privatif non close)
- : localisation obligatoire de l'accès véhicule au lot (garage)

## IMPLANTATION DU BÂTI

- : Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
- : Dispositif de clôture selon détail B
- : Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m
- : zone d'implantation limitée à des constructions
- : zone non aedificandi

## TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET PRIVÉ

- : dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations
- : dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations
- : dispositif de clôture de type 3
- : plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'interface entre deux accès d'entrée charretière

## TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET PRIVÉ

- : branchement eaux usées
- : branchement télécom
- : branchement élec. B.T
- : branchement eau potabile
- : branchement gaz

**AGÉOSE**  
GÉOMÈTRE-EXPERT  
Maxime Lecheur

Planimétrie réalisée au système GÉ93, GC49  
Altimétrie réalisée au système NGR (GNSS)  
Maxime Lecheur, B.T. 22  
27300 VAL DE REUIL  
Tél: 03 32 40 05 13 Fax: 03 32 36 50 91  
Courriel: maxime@agence-agose.fr

Nota : le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux, les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

GÉOMÈTRE - EXPERT  
FICHER n° 140619.dwg  
le 28/06/2016